

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **2 mai 2017**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Monsieur David Masse, conseiller # 2
Madame Lise Pratte, conseillère # 3
Monsieur Yves Vézina, conseiller # 4
Poste vacant, conseiller # 5
Monsieur Michel Morin, conseiller # 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Bruno Gobeil.

Madame Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

Une consultation publique a été tenue à 19 h relativement au règlement no R94-17 modifiant le règlement de zonage no. 39-01A

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 10 par Monsieur le Maire de la Municipalité de La Patrie. Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

2. Assemblée publique d'information CCU 2017-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur David Masse, **appuyée** par Madame Lise Pratte, l'ordre du jour est adopté.

2017-05-110

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. A) Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur

La directrice générale, secrétaire-trésorière dépose le rapport financier du vérificateur 2016, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc., et un avis public a été donné conformément à l'article 176.1 paragraphe 2 du code municipal. Madame Andrée-Anne Grenier donne un compte-rendu du rapport et répond aux questions posées.

B) Nomination du vérificateur pour l'année 2017

CONSIDERANT QUE le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour l'exercice financier 2017, afin de vérifier les états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales ;

Par ce motif et sur la **proposition** de Monsieur Richard Blais **appuyée** par Monsieur David Masse il est **résolu** que le Conseil nomme la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2017, conformément à l'article 966 du Code municipal.

2017-05-111 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

5. Suivi et approbation du procès-verbal du 4 avril 2017

Sur la proposition de Monsieur David Masse, **appuyée** par Madame Lise Pratte, le procès-verbal du 4 avril 2017 est approuvé.

2017-05-112 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

6. Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions de certains citoyens.

7. Rapport-chef de pompier

Dépôt du rapport du chef pompier

- a. Embauche de deux (2) pompiers volontaires au sein du service sécurité incendie.

ATTENDU QUE pour permettre de conserver l'effectif nécessaire au sein du service, il est nécessaire d'engager de nouveaux pompiers volontaires;

ATTENDU QUE Messieurs Jean-Philippe Ruel et Pierre-Luc Beaulieu souhaitent se joindre à l'équipe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Masse, **appuyée** par Monsieur Yves Vézina et **résolu** unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de La Patrie accepte d'embaucher Messieurs Jean-Philippe Ruel et Pierre-Luc Beaulieu en tant que pompiers volontaires au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de La Patrie.

2017-05-113 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

b. Approbation des dépenses :

Sur la proposition de Madame Lise Pratte, **appuyée** par Monsieur David Masse il est **résolu** que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Vêtements et acc.: 970 \$
- Entretien équipement et inspection : 2 250 \$
- Location système de cascade pour remplir les bouteilles d'air : 325 \$
- Achat d'équipement et d'outillage : 2 842 \$

Pour un montant total de 6 390 \$ plus taxes soit prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

2017-05-114 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

8. Rapport de la voirie

Dépôt du rapport du directeur de la voirie

Les élus ont pris connaissance du rapport du directeur de la voirie

a. Résolution d'embauche d'un préposé aux travaux publics

ATTENDU QUE la municipalité de La Patrie a publié une offre d'emploi afin d'obtenir des candidatures pour le poste de préposé aux travaux publics, pour remplacer Monsieur André Jetté;

ATTENDU QU'après une sélection sur CV, quatre (4) candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité des ressources humaines;

ATTENDU QU'à la suite de cette entrevue, les membres du comité des ressources humaines considèrent avoir eu toute l'information nécessaire pour prendre une décision;

Il est proposé par Monsieur David Masse **appuyée** par Monsieur Michel Morin **et résolu** à l'unanimité

QUE la municipalité de La Patrie procède à l'embauche de Monsieur Martin Leblanc au poste de préposé aux travaux publics, selon les conditions suivantes ;

- Horaire de 40 heures par semaine (sur une base saisonnière de mai à novembre)
- Période de probation : 3 mois
- Salaire discuté selon condition d'embauche

2017-05-115 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

b. Approbation de diverses dépenses :

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin, appuyée par Monsieur Yves Vézina, il est **résolu** que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Réparer ponceaux : Petit-Canada (1), P. Québec (2), Bethléem (1) : 800 \$
- Caserne : changement des thermostats, ajout ventilateurs, et prise de courant : 2 010\$
- Variateur de vitesse (Drive) puits 257 sud : 3 275\$
- Réparation détecteur 4 gaz : 500\$
- Signalisation : 1 700 \$
- Clapet, et vanne eau usé : 4 600 \$
- Achat outillage voirie : 300 \$
- Asphalte 257 sud : 4 000\$

Pour un montant total de 17 200 \$ plus taxes soit prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

2017-05-116 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

9. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

10. Correspondance à répondre

Lettre - A : Demande de dérogation mineure CCU2017-01 de Monsieur Fernand Prévost

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation no. CCU 2017-01;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite agrandir dans le prolongement de la résidence existante;

CONSIDÉRANT QUE la résidence n'est pas parfaitement alignée avec le chemin public;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement va diminuer la marge de recul avant existante;

CONSIDÉRANT QUE la diminution de la marge avant ne sera pas perceptible depuis la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale résiduelle (2,80 mètres) sera quand même relativement importante;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale résiduelle est composée d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE la résidence du voisin côté Nord est à plus de 12 mètres de la ligne de lot latérale;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale de 4,5 mètres est difficile à appliquer sur des terrains de 30 mètres de large;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement n'occasionnera pas de préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire peut difficilement agrandir sa résidence d'une façon différente étant donné la configuration du terrain et l'implantation de sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 999 921 du cadastre du Québec, est situé au 89 route 257 nord, La Patrie, propriété de Monsieur Fernand Prévost;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de La Patrie recommande au conseil municipal d'accepter cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre et qu'aucune objection n'est manifestée:

PAR CES MOTIFS ET SUR LA PROPOSITION de Madame Lise Pratte appuyée par Monsieur Michel Morin, il est **résolu** que la demande de dérogation mineure no 2017-01 soit acceptée tel que recommandé par le CCU, c'est à dire avec une marge de recul avant de 12,80 mètres et une marge de recul latérale de 2,80 mètres pour la propriété située au 89 route 257 Nord.

2017-05-117 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - B : Adoption du second projet de règlement R94-17 modifiant le règlement de zonage numéro 39-01A afin de créer une nouvelle zone rurale touristique blanche (RTB) et d'y autoriser l'usage Carrière, sablière et gravière.

Il est proposé par Monsieur Yves Vézina, appuyé par Monsieur David Masse et **résolu unanimement** d'adopter le second projet de règlement numéro 94-17 modifiant le règlement de zonage numéro 39-01A afin de créer une nouvelle zone rurale touristique blanche (Rtb) et d'y autoriser l'usage Carrière, sablière et gravière »

2017-05-118 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - C : Inscription webinaire de mise à jour –Berce du Caucase

Il est proposé par Monsieur Yves Vézina, Appuyée par Monsieur David Masse

et **résolu** à l'unanimité:

Que le conseil de la municipalité de La Patrie autorise l'inscription webinaire de mise à jour sur la Berce du Caucase, au coût de 50 \$.

2017-05-119 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre -D : Invitation –Brunch-théâtre Journée mondiale de prévention de la maltraitance envers les aînés

Il est proposé par Monsieur Yves Vézina,
Appuyée par Monsieur Richard Blais

et **résolu** à l'unanimité:

Que le conseil de la municipalité de La Patrie autorise Madame Lise Pratte à participer le 8 juin au Brunch-théâtre pour la Journée mondiale de prévention de la maltraitance envers les aînés, qui aura lieu à Dudswell le coût du billet est de 10 \$.

2017-05-120 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre -E : Demande de location Salle municipale pour le Séminaire Salésiens de Don Bosco

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin, **appuyée** par Monsieur David Masse il est **résolu** que la Municipalité de Patrie autorise le Séminaire Salésien de Sherbrooke à occuper la Salle municipale gratuitement les 29 juin, 6 et 13 juillet, dans le cadre d'activités en vélo pour les jeunes de 13 à 15 ans.

2017-05-121 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre -F : Demande de gratuité Salle municipale – Contrée du massif Mégantic

Il est proposé par Monsieur David Masse,
Appuyée par Monsieur Yves Vézina

et **résolu** à l'unanimité:

Que le conseil de la municipalité de La Patrie autorise la Contrée du massif Mégantic à occuper la cuisine de la Salle municipale gratuitement les 12 et 13 août pour faire la préparation de son repas gastronomique.

2017-05-122a *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - G : Opposition à la centralisation des laboratoires médicaux publics du Québec (projet optilab) actuellement mis en œuvre par le ministère de la Santé et des Services sociaux

CONSIDÉRANT QUE les risques et les coûts croissants potentiels liés au transport, à la sécurité, à la stabilité et à la

traçabilité des échantillons, que les économies estimées par le ministre qui ne cessent d'être révisées à la baisse, suscitent d'importantes inquiétudes et des questionnements.

CONSIDÉRANT QUE depuis le 26 janvier dernier, la tarification pour le transport des échantillons biologiques est légalement autorisée

CONSIDÉRANT QUE les frais de transport d'un nombre croissant de prélèvements réalisés hors des centres hospitaliers seront maintenant facturés aux usagers

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles contraintes économiques, qui risquent d'augmenter avec le déploiement du projet Optilab, pourraient constituer une barrière financière importante à l'accès aux soins, notamment pour les personnes à faible revenu et celles aux prises avec une ou plusieurs maladies chroniques.

CONSIDÉRANT QUE 70 % des diagnostics et des plans de traitement sont établis à partir de résultats de laboratoires

CONSIDÉRANT QU'UNE récente étude produite par la CSQ estime les pertes économiques entre 13,5 millions et 16,5 millions de dollars annuellement pour les régions des Laurentides et de Lanaudière, soit l'équivalent de 318 à 387 pertes d'emplois

CONSIDÉRANT QUE les enjeux liés à la centralisation des laboratoires médicaux publics sont majeurs

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Michel Morin appuyée par Madame Lise Pratte, il est **résolu** :

QUE la municipalité de La Patrie s'oppose au projet de centralisation des laboratoires médicaux publics Optilab.

2017-05-122 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - H : Invitation –Fondation Pauline Beaudry

Aucune disponibilité

Lettre - I : Invitation –Escadron 670 du Haut-St-François

Aucune disponibilité

Lettre - J : Achat coffre à jouet

Il est proposé par Monsieur David Masse,
Appuyée par Monsieur Yves Vézina

et **résolu** à l'unanimité:

Que le conseil de la municipalité de La Patrie autorise l'achat d'un coffre à jouets d'une valeur de 500 \$ pour le

parc extérieur et le service de garde, un montant de 350 \$ sera remboursé par le Comité des loisirs de la MRC.

2017-05-123 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - K : Demande d'autorisation de circuler dans les rues municipales : Festi-Quad -Parade de VTT

Il est proposé par Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Lise Pratte
et **résolu** à l'unanimité:

QUE la municipalité de La Patrie autorise le club Quad Mont-Mégantic à organiser une « Parade de VTT » et à circuler dans les rues municipales ;

QUE le club Quad Mont-Mégantic fasse parvenir un itinéraire à la municipalité ;

QUE les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement à l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec et les services de sécurité tel que les pompiers et ambulanciers, lors de l'évènement qui aura lieu le samedi 10 juin 2017.

2017-05-124 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - L : Autorisation d'appel d'offres réparation de la Salle municipale

Sur la proposition de Madame Lise Pratte, **appuyée** par Monsieur David Masse, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise la directrice générale à demander des soumissions par invitation écrite, pour la réparation de la Salle municipale.

2017-05-125 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - M : Demande de Valoris : Dépôt des États Financiers

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal du Québec à l'article 176.2, la municipalité doit transmettre au plus tard le 30 avril au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire les états financiers et le rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que le vérificateur ne peut déposer les états financiers finaux s'il n'a pas reçu de la Municipalité Régionale du Haut St-François le montant de la dette à long terme au 31 décembre;

CONSIDÉRANT que Valoris depuis quelques années a retardé à déposer ses états financiers ce qui a pour effet de reporter le dépôt par nos vérificateurs des états financiers;

Il est proposé par Monsieur Yves Vézina
appuyée par Monsieur David Masse

et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de La Patrie demande à l'organisme Valoris de procéder avec diligence à la préparation de ses états financiers annuels afin de ne pas retarder toutes les municipalités dans l'exercice de la préparation de leurs états financiers respectifs.

QUE cette résolution soit envoyée à toutes les municipalités membres de Valoris.

2017-05-126 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - N : Contribution Route des Sommets 2017

Sur la proposition de Madame Lise Pratte, **appuyée** par Monsieur Richard Blais, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie accepte de verser un montant de 554.99 \$ au CLD du Granit pour la route des Sommets.

2017-05-127 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**Lettre - O : Autorisation de passage –
Canadaman/canadawoman**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic et Endurance Aventure organisent un triathlon extrême et un triathlon SPRINT les 8 et 9 juillet prochain ;

ATTENDU QUE les participants emprunteront en vélo, le 8 et 9 juillet 2017, plus de 180 km de route et à la course quelques kilomètres sur les routes ;

ATTENDU QUE le Comité organisateur détiendra une police d'assurance responsabilité civile ;

ATTENDU QUE les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement à l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec et les services ambulanciers.

Il est proposé par Monsieur Yves Vézina

appuyée par Monsieur Richard Blais

et **résolu** :

QUE les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser le triathlon extrême CANADAMAN/CANADAWOMAN à circuler sur le territoire de la *municipalité de La Patrie* selon le parcours déterminé par Endurance Aventure les 8 et 9 juillet prochains

2017-05-128 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - P : Recommandation de la municipalité de La Patrie concernant une demande de coupe dans une érablière sur les lots 53-54-55-56-57 et 58 du rang VII, appartenant au Ministère de l'Énergie et Ressource naturelles

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne les lots 53 54 55 56 57 et 58 du cadastre de Ditton, lots entièrement en zone agricole permanente, propriété du Ministère de l'Énergie & des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE M. Veljko Repac, ingénieur forestier pour le Ministère des Ressources naturelles a fait parvenir à la Municipalité de La Patrie, une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour la coupe d'érables dans une érablière;

CONSIDÉRANT QU' en plus de remplir la portion du formulaire de demande réservée à l'usage de la municipalité, une résolution municipale de recommandation, motivée par la conformité à la réglementation d'urbanisme et au respect de l'article 62 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricole, doit être produite par la municipalité et jointe à ladite demande d'autorisation pour qu'elle puisse être analysée par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation relative à l'abattage d'arbres applicable sur le territoire de la municipalité, prévoit les coupes partielles de régénération pour assurer la pérennité d'un peuplement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa planification annuelle 2013-2014, le Ministère des Ressources naturelles prévoit une coupe partielle de régénération afin de récolter le bois dépérissant et favoriser une régénération naturelle pour assurer la pérennité du peuplement;

CONSIDÉRANT QUE l'érablière que souhaite couper le Ministère des Ressources naturelles, est située en zone FR-36, zone forestière et récréation selon le règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande est utilisée à des fins forestières, soit un usage permis dans cette zone par le règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des possibilités d'utilisation de la propriété à des fins agricoles sont difficilement envisageables, ce secteur ayant un caractère manifestement forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la présente demande n'aura pas de conséquences négatives sur l'homogénéité de la communauté agricole de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'influence en rien la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Richard Blais, appuyée par Madame Lise Pratte, il est **résolu** :

QUE la Municipalité de La Patrie, à la lumière des informations qui lui ont été fournies par le demandeur, est en mesure d'affirmer que la demande est conforme à la réglementation municipale.

2017-05-129 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - Q : Demande de reprise de la route 257 par le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a transféré le 1^{er} avril 1993 la route 257 aux municipalités;

ATTENDU QUE les coûts de la mise à niveau et d'entretien sont beaucoup trop élevés pour une municipalité;

ATTENDU QUE la qualité de la route 257 empêche le développement de notre région;

ATTENDU QUE la route 257 est une route principale pour l'accès de plus de 100 000 visiteurs du Mont Mégantic et du parc régional du Marécage-des-Scots annuellement ;

ATTENDU QUE l'état de la route 257 nuit au délai de réponse des services d'urgence ;

ATTENDU l'impact très nuisible de l'état de la route 257 sur la mobilité des travailleurs et des marchandises ;

ATTENDU l'impact très nuisible de l'état de la route 257 sur l'accès aux services pour notre population;

ATTENDU QUE la route 257 est la connexion nord - sud qui donne accès à un poste douanier;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Lise Pratte, appuyé par Monsieur Michel Morin **ET EST RÉSOLU** :

QUE la municipalité de La Patrie, demande au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de reprendre sous sa responsabilité les tronçons de la route 257 situés dans les municipalités de Weedon, Lingwick, Scotstown, Hampden et La Patrie;

QUE nous mandatons le préfet de la MRC du Haut-Saint-François, monsieur Robert G. Roy, ainsi que le maire de la municipalité de La Patrie, monsieur Bruno Gobeil, pour déposer la présente résolution auprès du député de Mégantic monsieur Ghislain Bolduc et du ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard.

2017-05-130 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - R : Leurs histoires sont notre Histoire

Madame Lise Pratte s'occupe du dossier.

Lettre - S : Autorisation d'appel d'offres pour l'établissement du garage municipal

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, appuyée par Monsieur David Masse, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise la directrice générale à demander des soumissions par invitation écrite, pour l'établissement du garage municipal.

2017-05-131

Résolution adoptée à l'unanimité.

Lettre - T : Adhésion Conseil sport Loisir de l'Estrie

Sur la proposition de Madame Lise Pratte, appuyée par Monsieur Richard Blais, il est **résolu** de devenir membre du Conseil sport loisir de l'Estrie pour l'année 2017-2018 au coût de 70 \$. Les conseillers Yves Vézina et David Masse sont nommés représentants de la municipalité, pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer notre droit de parole et de vote.

2017-05-132

Résolution adoptée à l'unanimité.

Lettre - U : Autorisation ouverture de compte Dicom

Sur la proposition de Monsieur David Masse appuyée par Monsieur Richard Blais, il est **résolu** que le Conseil municipal de La Patrie autorise la directrice générale, sec. trésorière à ouvrir pour et au nom de la Municipalité de La Patrie un compte chez Dicom.

2017-05-133

Résolution adoptée à l'unanimité.

11. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, appuyée par Monsieur Richard Blais, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis, totalisant **104 079.24 \$**, référence aux chèques numéros **8733-8739-8741-8742-8744-8745, 8747 à 8750, 8752, 8754 à 8793, et les chèques 201700138 à 201700183** et autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2017-05-134

Résolution adoptée à l'unanimité.

12. Dépôt de certificat

La directrice générale & secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement d'emprunt R93-17 qui était accessible le 13 avril 2017 de 8 h 30 à 19 h et déclare ;

Que le règlement R93-17 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

13. Dépôt du rapport périodique des recettes et dépense

La directrice générale, secrétaire-trésorière dépose son rapport trimestriel sur les revenus et dépenses se terminant au 31 mars 2017, conformément à *l'article 176.4* du Code municipal.

14. Dépôt lettre de démission du conseiller no.5, Monsieur Rémi Poulin

La directrice générale, secrétaire-trésorière, dépose la lettre de démission du conseiller no 2, Monsieur Rémi Poulin, effective le 25 avril 2017.

15. Prise de décision de décréter ou non une élection partielle au poste de conseiller no. 5

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal, conformément aux articles 335 et 336 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, doivent décider de décréter ou non une élection partielle pour combler le poste de conseiller no. 5 ;

Il est **proposé** par Monsieur Michel Morin
Appuyée par Madame Lise Pratte
Et **résolu** unanimement

QUE le conseil ne tiendra aucune élection partielle et ne comblera pas le poste de conseiller no. 5 ;

QUE le conseil sera composé du maire et de cinq (5) conseillers jusqu'à l'élection générale de novembre 2017.

2017-05-135 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

16. Rapport du maire

Le maire donne un compte rendu de la route 257.

Le conseiller David Masse informe le public qu'il y aura au CSSS de La Patrie un stationnement payant à l'avenir.

17. Période des questions

Le maire répond aux questions venant du public présent.

18. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin, il est **résolu** unanimement de lever la séance à **21 h**

2017-05-136 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Bruno Gobeil
Maire

Johanne Latendresse
Directrice générale,
Sec. trésorière

Je, **Bruno Gobeil**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Bruno Gobeil,
Maire